



Décharge de responsabilité

Par **Mikazzz89**, le **09/02/2010 à 19:29**

Bonjour,
Voilà, je suis mécanicien, et je voudrai savoir, si par exemple je découvrait sur un véhicule des frais supplémentaires assurant la sécurité du conducteur et d'autrui, et que le propriétaire du véhicule ne voulait pas effectuer ces travaux. Est-ce que si ce client avait un accident, mettant en jeu sa vie et celle d'autrui, si du point de vue juridique, la décharge de responsabilité suffisait ou au contraire n'était pas suffisante aux yeux de la loi.
Faut-il faire réellement constater les réparations par un représentant de la loi, ou alors une simple décharge écrite et signée par les deux parties suffirait ?
Je prend le cas d'un accident assez grave, ou le propriétaire décède pendant l'accident. La loi serait-elle en accord avec ma décharge ?
Cordialement,